

Commune de PAULINET (81 250)

- *Compte rendu de séance du Conseil municipal du 11 octobre 2011*

Séance du 11 octobre 2011, le Conseil Municipal de Paulinet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Damien CHAMAYOU**

Date de la convocation: 4 octobre 2011

Présents: M., AUBEROUX B, AVIZOU S, BOU A, BOULARAN D, CHAMAYOU D, DAURELLE P, FRAYSSINHES J, JAMME CI, LACLAU M, RAMADE Y, RICARD D, VALETTE S.

Excusé : BLANC J, FABRE A, QUINTARD G.

Madame Martine LACLAU a été élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

1. Lancement de programmes assainissement, eau, dissimulation de réseaux électriques et télécommunications à St Jean de Jeannes

En préambule le conseil déplore que le bureau d'étude coordonnateur, « Scherz'eau-Eatc », recule mois après mois les échéances de remise de son projet amendé en fonction des observations faites par le conseil et les élus chargés du suivi de ce dossier. Cette situation nous met en difficulté pour le niveau de financements (qui baissent !) et le coût des chantiers, mais aussi face aux habitants qui attendent avec impatience le lancement des travaux.

L'étude détaillée des travaux « eau et assainissement » dans le village de St Jean doit donc être remise à la prochaine séance.

Une information détaillée est donnée sur les travaux de mise en souterrain des lignes électrique par la société BEUZIT pour ERDF. La commune met les terrains à disposition, mais va solliciter en contrepartie des prestations : mise en place gratuite de gaines lors de la traversée de la route départementale à St Jean et pose d'un tuyau d'eau (32mm) dans la tranchée de le Croix de Nébouts à Palis. Après discussion avec l'entreprise le coût a pu être réduit de moitié soit 9€ par m. Cette liaison permettra éventuellement à terme de relier les réseaux de la Quintaine à St Jean en passant par Palis et la Vitarelle. Ces travaux s'intégreront dans le programme d'ensemble de l'eau à St Jean.

Après discussion ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

En raison de la baisse des sources sur St Jean il est également décidé de procéder à un forage de reconnaissance par le personnel communal dans le pré de Blanc afin de rechercher un complément de ressources.

Enfin, l'aménagement général du village est évoqué. Un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région sera établi pour fin janvier.

Afin de préparer une réunion d'information-échange avec les propriétaires et habitants quelques options sont discutées :

- reprise de la place devant l'église pour mettre le site en sécurité et améliorer la qualité architecturale (le cas échéant il serait possible de disposer de blocs de granit supports d'une croix située dans un jardin et que le propriétaire souhaite enlever,
- acquisition ou régularisation des terrains à l'arrière de l'église et de la place de la fête, permettant de rendre propre cet espace et d'y aménager un cheminement piétonnier,
- revoir le secteur des toilettes et reposer le problème du devenir du jardin-friche de la famille Azam,
- ...

Commune de PAULINET (81 250)

- *Compte rendu de séance du Conseil municipal du 11 octobre 2011*

2. Aménagement bail Fons Rouge

En raison du resserrement des crédits, Monsieur Amalric rencontre de grandes difficultés pour faire financer son projet professionnel (achat ruches et brebis, matériel, bâtiments agricoles) et pour l'aménagement de la maison.

En conséquence pour limiter les investissements initiaux, il souhaiterait compléter le bail des terrains par une location des bâtiments, au moins des bâtiments à usage agricole (ancienne grange et hangar).

Dans cette perspective un complément de loyer annuel au titre des bâtiments sera convenu (par exemple 700 à 900 € pour la grange et le hangar mishors d'eau et avec un sol stabilisé). Toutefois les aménagements spécifiques et importants tels que, extension du hangar, isolation et agencement intérieur de la grange pour effectuer une miellerie, feront l'objet d'un protocole préalable d'aménagement, précisant les travaux retenus et les loyers complémentaires établis par référence aux annuités d'emprunt correspondantes. Une clause de priorité d'achat par Monsieur AMALRIC de ces bâtiments et terrains environnants restant acquise sur une base de 20°000€ actualisée en fonction de l'indice de la construction et augmentée du montant non amorti des aménagements faits par la commune.

Pour la maison, le loyer mensuel sera fonction des travaux réalisés, déduction faite d'éventuelles subventions. Il sera établi à partir des annuités de remboursement de l'emprunt immobilier (sur 20 ou 25 ans) contracté par la commune pour réaliser les travaux. Une clause de priorité d'achat par Monsieur AMALRIC sera également introduite.

Dans l'hypothèse d'un achat de la seule maison (non habitable) et d'un jardin attenant d'environ 40 ares, le coût de cession forfaitaire de cet ensemble sera de 20 000€. S'agissant d'un logement professionnel lié à l'exploitation, une clause spécifique sera retenue dans l'acte notarié, donnant une priorité d'achat par préemption à la commune pour elle-même ou un jeune agriculteur ou entrepreneur désigné par elle, à un prix équivalent à celui de la vente initiale (20°000€ actualisé en fonction de l'indice de la construction) et augmenté du montant non amorti (sur une base de 20 ou 25 ans) des aménagements faits par Monsieur AMALRIC.

L'ensemble de ces dispositions seront arrêtées définitivement lors de l'établissement du bail à ferme qui pourrait intervenir tout début 2012.

Pour limiter les investissements en bâtiments agricoles, une visite a été effectuée dans l'ancien bâtiment de Mr SUC (élevage de Lapins) situé à moins de 200 m de Fons Rouge. Il s'étend sur 220/230m², dans une parcelle boisée de 0,75ha. Il est assez léger mais en état convenable et pourrait très bien servir pour des moutons en plein air. En conséquence mandat est donné à Mr le Maire pour négocier avec Madame Odette Suc et sa famille le rachat de cet ensemble. En cas d'accord, il pourra faire l'objet d'une location complémentaire.

Enfin pour les clôtures il est précisé qu'elles seront réalisées par le fermier et incluses dans l'état des lieux et plus values de sortie, conformément aux dispositions du fermage.

3. Extension du réseau AEP route de Réalmont, pour desserte du hameau du « Pradet »

Prélèvement d'eau sur le réseau communal d'AEP pour la desserte hameau du « Pradet » sur la commune d'Alban

Monsieur le Maire présente la demande, par la commune d'Alban, de prélever sur le réseau AEP route de Réalmont au niveau du chemin d'accès au hameau du Pradet, (canalisation du bassin de La Cabane du Bessié en direction de N.D. d'Ourtiguet) pour alimenter ponctuellement trois familles du Pradet.

Commune de PAULINET (81 250)

- *Compte rendu de séance du Conseil municipal du 11 octobre 2011*

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un échange de services avec la Commune d'Alban portant notamment sur les hameaux de Margou d'une part et Le Reveyrat, La Balme et Gisclard d'autre part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la commune d'Alban de se raccorder à la canalisation « La Cabane – N.D. d'Ourtiguet » du réseau AEP « route de Réalmont » au niveau du chemin d'accès au Pradet,

4. Réforme de la fiscalité de l'aménagement qui entre en vigueur le 1 mars 2012

Cette option qui consiste à mettre en place une taxe d'aménagement à percevoir par la commune sur les constructions sera revue lors du prochain conseil en fonction des discussions au sein de la communauté de communes.

5. Projet de convention de gestion permettant l'agrément par le comité départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn pour le sentier des Bergers,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'inscrire l'itinéraire du sentier des bergers à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, l'agrément est délivré par le Comité départemental de promenade pédestre, cet agrément constitue la reconnaissance officielle par la fédération de la qualité des itinéraires de promenade et de randonnée, dont la signature d'une convention de gestion permet l'obtention de cet agrément.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la signature de cette convention,
- **S'engage** à veiller à ce que l'itinéraire conserve les caractéristiques requises pour l'obtention de l'agrément selon les conditions définies par la convention.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente décision et signer la dite convention.

6. Projet de convention pour le contrôle des installations d'assainissements non collectifs

Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour établir et donner suite aux demandes de diagnostic pour les assainissements non collectifs.

Ce problème a été également évoqué en réunion de Communauté de Communes, en attente de la mise en place d'un SPANG à l'échelle de toute la CCMA.

Une consultation d'opérateurs techniques a été effectuée au sein de la CCMA, après examen des 4 propositions reçues, l'entreprise VEOLIA est la mieux placée (prix et services).

Les conditions proposées sont les suivantes :

- Contrôle de validité technique pour les installations neuves : 50 € HT
- Contrôle de la réalisation et de conformité des ouvrages neufs : 75 € HT
- Contrôle supplémentaires prévus à l'article 2 alinéas 5 : 65 € HT
- Contrôle des installations existantes lors des mutations immobilières : 100 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la signature de cette convention d'appui technique avec VEOLIA,
- **Accepte et précise** que les participations seront effectuées selon les conditions définies par la convention.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant en l'occurrence Gilbert

Commune de PAULINET (81 250)

- *Compte rendu de séance du Conseil municipal du 11 octobre 2011*

QUINTARD, adjointe au Maire pour mettre en œuvre la présente décision et signer la dite convention.

7. Avis sur les orientations du P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Les principaux enjeux et orientations de ce Plan d'Aménagement et de Développement Durable sont présentés.

Un échange entre les conseillers met en évidence les particularités de notre commune et les difficultés d'adapter les souhaits de personnes (notamment de jeunes) qui souhaiteraient construire et le cadre réglementaire top contraignant.

Deux élus émettent des réserves.

Ce document devrait être achevé en fin d'année et il sera soumis au vote de la communauté de communes.

8. Décisions budgétaires modificatives

D. M. N°2 au Budget Annexe Eau : ouverture nouveau programme « AEP 5° tranche : Interconnexion La Quintaine - St Jean ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la sécheresse, les niveaux d'eau étant très bas, afin de sécuriser l'alimentation d'eau potable du secteur de St Jean, et profitant de travaux d'électrification entre La Quintaine et St Jean, les travaux d'adduction d'eau potable ont été réalisés.

Pour permettre le paiement des travaux, notamment l'entreprise BEUZIT qui a effectué les travaux de tranchée pour un montant de 12 330 € HT, ainsi que les diverses fournitures (tuyau, raccord, manchon robinet d'arrêt...) estimées à 3 500 € H.T., il est nécessaire d'ouvrir un programme au Budget Annexe Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ouvrir un nouveau programme N° 29 intitulé « AEP 5° tranche : Interconnexion La Quintaine - St Jean »
- De l'établir comme suit :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Diminution	Augmentation	Chapitre	Diminution	Augmentation
Investissement					
2315-24	19 000.00				
2315-29		19 000.00			

9. Questions diverses :

91 *Projet de convention « Participation pour l'année scolaire 2011 – 2012 aux frais de personnel relatifs aux activités périscolaires de cantine (accompagnement et service) et de surveillance (cour de la mi-journée) pour les enfants scolarisés à l'Ecole Publique d'Alban »*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le projet de convention de participation aux frais de personnel relatifs aux activités périscolaires de cantine (accompagnement et service) et de surveillance « cour de la mi-journée » pour l'année scolaire 2011-2012.

Commune de PAULINET (81 250)

- *Compte rendu de séance du Conseil municipal du 11 octobre 2011*

Il précise la participation communale qui s'élève à 100 €/an/élève pour 33 écoliers scolarisés à l'Ecole Publique d'Alban.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la signature de cette convention, et accepte les participations communales pour l'année scolaire 2011-2012.
- **Précise** que cette participation sera effectuée selon les conditions définies par la convention.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant en l'occurrence Sandrine AVIZOU, adjointe au Maire pour mettre en œuvre la présente décision et signer la dite convention.

92 Adhésion de la Commune du Teillet au Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Minicar d'Alban – SIEMA-

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Commune de Teillet a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal d'exploitation du Minicar d'Alban – SIEMA, dont la Commune de Paulinet est membre.

Le Comité dudit syndicat a décidé d'accepter cette adhésion dans sa séance du 3 Août 2011 ;

Et en application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales nous devons formuler un avis.

Le Conseil Municipal :

- Oui Monsieur le Maire,
- Vu la demande présentée par la Commune de Teillet (Tarn) en vue de son adhésion au Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Minicar d'Alban – SIEMA,
- Vu la décision d'accepter cette demande d'adhésion, prononcée par le Comité Syndical du SIEMA en sa séance du 3 Août 2011 ;
- Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Et après en avoir délibéré :

- **.DONNE SON ACCORD** pour que soit accepté l'adhésion de la Commune de Teillet au Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Minicar d'Alban – SIEMA- conformément à la décision du Comité de ce dernier intervenue le 3 Août 2011 ;
- **.DEMANDE** à Monsieur le Maire, ou à son représentant, de bien vouloir adresser une copie de la présente délibération au Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Minicar d'Alban – SIEMA-

93 Information sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Après réception des avis des différentes collectivités et analyse par les services de l'Etat, la commission départementale de coopération intercommunale s'est réunie le 12 septembre. Elle a pris acte d'une large majorité de communes très réservée ou en opposition avec ce schéma. Madame la préfète et proposé d'engager la préparation d'amendements pour répondre aux souhaits des collectivités locales.

S'agissant de notre secteur, l'intégration des communes de Rayssac et Montroc ne pose pas de problème et devrait se faire assez rapidement.

Pour la fusion avec le Villefranchois, la proposition préfectorale bute toujours sur une opposition des

Commune de PAULINET (81 250)

- Compte rendu de séance du Conseil municipal du 11 octobre 2011

Communes de Villefranche et Mouziès. Toutefois au vu de la situation dans l'ensemble du département il est vraisemblable que cette option sera mise en place.

94 Pannes de courant :

Elles se multiplient sur l'ensemble de la commune. Il y a certes les pannes très fréquentes les jours d'orage, mais il faut aussi déplorer comme par exemple sur Paulinet de mars à août pratiquement une panne en moyenne par semaine, durant de 4 à 6h !

En plus les microcoupures et les baisses de tension très fréquentes provoquent des gênes et des détériorations de matériel importantes.

Un nouveau courrier sera envoyé à ERDF et au SDET.

95 Travaux d'accès à la mairie et à la salle de Paulinet :

Une esquisse plus précise de plan a été demandée au cabinet Enguilabert pour le devant de la mairie. Toutefois l'entreprise Carayon, seule candidate lors de la consultation, peut engager le chantier à l'arrière qui ne pose pas de problème.

Il est rappelé de relancer l'entreprise Corbière de St Pierre pour la fermeture définitive (joints) des menuiseries aluminium du préau de Paulinet (mais au préalable il faut que l'entreprise Carayon ouvre la porte arrière de l'ancienne salle !).

96 Renouveler la demande à EATC-Scherz'eau et au Cabinet DUHEM de terminer les modifications de parcelles ;

Il s'agit de l'achèvement des relevés et les détachements de parcelles pour régulariser les cessions de terrains suite aux programmes d'adductions d'eau de Pommardelle et de Connac (station).